



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

procédure pénale

Question écrite n° 66917

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nécessité d'harmoniser les procédures de saisie de procès-verbaux entre les services de police judiciaire et le parquet. Les infractions commises sont enregistrées informatiquement sous forme de procès-verbaux avant d'être transmises par support papier au service du parquet, qui les réenregistre. Or leur transmission par voie électronique permettrait un gain de temps dans le traitement des procédures, sans porter atteinte aux droits de la défense ni à la présomption d'innocence. Il lui demande de bien vouloir envisager cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66917

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5733